

Stéphane Bern

À l'attention de M. Étienne WOLF
Maire de Brumath
4, rue Jacques Kable
67170 BRUMATH

Thiron-Gardais, le 6 octobre 2025

Permis de démolir la Maison Riff à Brumath, sauvegardée in extremis en avril 2021

Monsieur le Maire,

En rendant visite au maire de Hunspach et à ses administrés le 16 juin 2021 - soit deux mois jour pour jour après vous avoir envoyé mon courrier qui a permis de sauvegarder la maison Riff, j'ai pu mesurer la fierté qui anime cette commune alsacienne de pouvoir entretenir et valoriser le patrimoine de leurs aïeux qui est aussi le leur, à savoir la maison à colombages.

Ce n'est visiblement pas ce sentiment qui vous anime, puisqu'à peine quatre ans après mon premier courrier, me voilà amené à vous écrire une seconde fois pour le même motif !

Je comprends d'autant moins votre décision de démolir cette maison que pour moi ce dossier était définitivement clos, dès lors que vous aviez annoncé le 20 avril 2021 qu'elle serait sauvée par un spécialiste de la préservation du patrimoine alsacien, le bailleur social Alsace Habitat, que vous présidez, ce qui avait été confirmé le 2 juin 2021 par un courrier de son Directeur Général : ne pas démolir, mais restaurer cette maison remarquable.

Au vu des éléments du permis de construire, force est de constater que vous donnez votre accord à une démolition de la maison et à sa reconstruction à neuf avec du colombage plaqué.

Comment un maire, garant de transparence et de droiture face aux administrés qui lui ont fait confiance par leur vote, peut-il ignorer les préconisations d'un Architecte des Bâtiments de France, et même se prévaloir par écrit d'un accord de celui-ci alors qu'il n'a même pas été consulté ?

Comment un maire – président du CAUE Alsace - peut-il ne pas valider le repérage qualifiant la maison Riff de bâtiment à très Grande Valeur Patrimoniale, effectué à sa demande par le CAUE Alsace en Août 2022, confirmant ainsi le relevé du patrimoine bâti de sa ville réalisé bénévolement en juillet 2021 par l'Association des Amis du patrimoine Brumathois ?

Comment pouvez-vous décider de démolir cette maison remarquable au lieu de la protéger ?

Je suis au regret de vous dire, Monsieur le Maire, malgré tout le respect que je vous dois, que ces deux attitudes ne sont absolument pas dignes de l'élu alsacien que vous êtes.

Autant je comprends votre volonté de développer le logement social dans votre commune – le projet permettrait, selon mes informations, la création d'un petit collectif de six logements – autant celle-ci ne doit pas faire d'un bâtiment remarquable une victime. Vous vous honoreriez à préserver cette maison pour permettre à des personnes à revenus modestes de vivre dans un beau cadre historique et patrimonial. Selon vous, le beau ne serait réservé qu'à une élite fortunée ? Victor Hugo, dont l'ouvrage « Guerre aux démolisseurs » semble vous être parfaitement destiné, rappelait que « la beauté appartient à tous » !

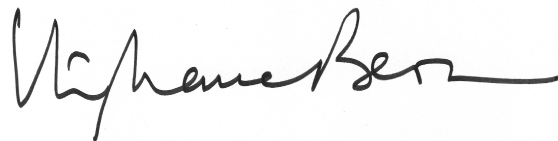
Comme vous vous y êtes engagé le 20 avril 2021, cette maison ne peut faire l'objet que d'une restauration et non d'une démolition et son remplacement par une construction neuve, solution qualifiée le 26 septembre dernier par l'ABF, de perte patrimoniale irréparable !

La maison Riff a toute sa place comme témoin du passé dans la mise en valeur de votre commune, mise en valeur dont vous avez été l'acteur, m'a-t-on fait remarquer, dans beaucoup d'autres domaines.

Je rappelle également que je vous avais proposé, dans mon courrier de félicitations du 21 avril 2021, de vous aider au financement de sa restauration au travers de la Mission Patrimoine dont j'assume la charge, mais vous n'avez donné aucune suite à ma proposition.

Bien cordialement,

Stéphane Bern

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Bern', with a long horizontal flourish extending to the right.

Copie au Président de l'association des Amis du Patrimoine Brumathois, M. Jean-Baptiste MALINGRE

Copie au Vice-président de l'ASMA, M. Denis ELBEL